



L'ESSENTIEL

1. **Maturité des maïs grain : une avance végétative exceptionnelle**
2. **Gestion des insectes au stockage, vigilance !**
3. **Semences biologiques.org un tutoriel pour s'y retrouver**
4. **Journée technique 26 septembre : lutter contre les ravageurs grâce à des bandes fleuries**

Observations et conseils

1. Maturité des maïs grain : une avance végétative exceptionnelle

Les maïs connaissent cette année, une nette avance végétative liée bien évidemment aux fortes températures depuis l'implantation. Cette avance, de l'ordre de 250 °C jour par rapport à une année normale se traduit dans certaines parcelles par des plantes desséchées et fragiles. En agriculture biologique, le retard de date de semis positionne la culture à des stades moins avancés comme le témoigne les photos prises dans notre parcelle d'essai près de Beauvais.



LUIGI CS semé le 17 mai (partie essai)

41 % H₂O



MAS 20 S semé le 7 mai (parcelle agriculteur)

Mesure humidité du grain 17 septembre

35 % H₂O

Ces maïs ont fleuri fin juillet à une semaine d'intervalle, et n'ont bénéficié que de rares orages en août (60 mm) et 6 mm en septembre. La présence de feuilles vertes montre que la photosynthèse n'est pas finie. A la faveur de pluies (peu prévues), des compensations peuvent encore opérer.

Attention, la maturité des parcelles évolue selon les dates de semis, les postes climatiques et le régime de précipitation rencontré. Comment s'y retrouver ?

La présence du point noir à la base du grain détermine la maturité physiologique du grain. Ce point noir traduit l'arrêt des transferts d'assimilats. A ce stade, le maïs est à 32 % d'humidité, la récolte peut s'envisager.

Dans certaines parcelles, les plantes sont fortement desséchées et de ce fait fragiles... Attention à l'éventuel coup de vent sur des plantes sèches avec des épis vers le bas.

S'il n'y a plus de feuilles vertes, on ne peut plus espérer de photosynthèse. Il ne reste plus que le transfert des sucres de la tige vers le grain pour augmenter le rendement. **Dans ce type de situation, si le stade point noir n'est pas atteint, il y a vraiment peu de chose à gagner quand les appareils végétatifs sont desséchés. La récolte doit intervenir avant le changement de temps.**

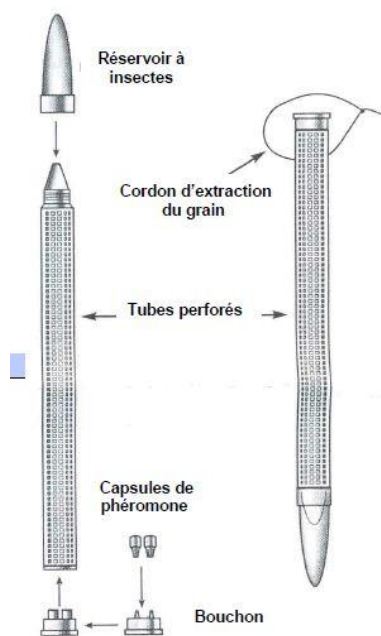


Présence du point noir, maturité physiologique du grain

Gilles SALITOT

2. Gestion des insectes au stockage, vigilance !

Les conditions de stockage des céréales depuis la moisson (températures élevées d'août et de septembre) ont permis la multiplication des insectes ravageurs. Les alertes venant des organismes stockeurs attestent des inquiétudes rencontrées dans les silos.



L'utilisation de pièges en tube perforé, permet de détecter la présence des charançons, sylvains et autres tribolium et de déclencher une intervention au bon moment.

Ces pièges (modèle ci-contre TRECE PROBE II) sont sans appât, les insectes circulant sur le grain tombent dedans par hasard et ne peuvent en sortir. Leur efficacité est améliorée avec l'usage de phéromone.

Que faire en cas de présence des insectes ?

L'efficacité de la solution SILICO SEC® repose sur deux conditions : un grain sec (effet abrasif de la silice) et une température favorable à l'activité des insectes (> 20 -25 °C) pour qu'ils se déplacent et entrent en contact avec la poudre.

Il s'agit d'un produit constitué de terre de diatomées sous forme de poudre, dont l'action insecticide et acaricide est liée à son effet dessiccant : le produit absorbe la couche lipidique protectrice des insectes.

Deux utilisations sont possibles : en désinsectisation des locaux de stockage ou en traitement des céréales. La première solution est à privilégier en préventif, pour son moindre coût : le produit est appliqué sur les parois à raison de 10 g/m². En curatif, le traitement du grain se fait sur une base de 2 kg/T. Cette solution ne s'envisage bien sûr que pour assainir des lots parasités.

En présence, d'insectes au stockage, la solution repose également sur l'élimination des adultes par le nettoyage des grains, puis le refroidissement. Engager si ce n'est fait un premier palier de refroidissement dès que les températures nocturnes le permettent (abaissement de 7 à 10 °C).

Gilles SALITOT

3. Semences biologiques.org : deux tutoriels pour s'y retrouver

Vous vous êtes sûrement aperçu de la nouvelle présentation de la base de données sur les semences biologiques du GNIS. La prise en main en a déstabilisé plus d'un, alors rien de tel qu'un tutoriel pour vous expliquer le nouveau fonctionnement :

- Comment créer son compte sur semences-biologiques.org ? :

<https://www.youtube.com/watch?v=6Osk8dGsk0g&feature=youtu.be>

- Recherche de variété pour demander une dérogation :

<https://www.youtube.com/watch?v=47IqSJqUDRM&feature=youtu.be>

4. Journée technique à Saint Laurent Blangy (62) : lutter contre les ravageurs grâce à des bandes fleuries

La Chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais propose le jeudi 26 septembre à Saint Laurent Blangy (à côté d'Arras), une journée d'information sur l'intérêt des infrastructures écologiques telles que les bandes fleuries pour augmenter la régulation des ravageurs en grandes cultures.

Pour participer à cette journée ouverte exclusivement aux professionnels, vous pouvez vous inscrire par mail ou téléphone au plus tôt auprès de Catherine CHARPENTIER 03 21 60 57 30 – catherine.charpentier@agriculture-npdc.fr

En pièce attachée à cet info bio, le flyer avec le programme. Possibilité de co-voiturage depuis Beauvais.

Gilles SALITOT

The flyer is titled "JOURNÉE TECHNIQUE" and "Lutter efficacement contre les ravageurs grâce aux bandes fleuries". It is an invitation for a day on September 26, 2018, from 9h15 to 16h30, held at the Chamber of Agriculture of Nord-Pas de Calais in Saint Laurent Blangy. A blue banner states "OUVERT EXCLUSIVEMENT AUX PROFESSIONNELS". The flyer features a photograph of a bee on a blue flower. Logos for "AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE HAUTS-DE-FRANCE", "ÉCOPHYTO", and "Hauts-de-France" are visible at the bottom, along with the website "hautsdefrance.chambres-agriculture.fr".

Conseil collectif rédigé le 19 septembre 2018, valable pour les Hauts de France

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « agriculture biologique » des Chambres d'agriculture de Picardie : Sébastien Juliac, Alain Lefèvre, Christelle Récopé (élevage), Mélanie Camgrand, Pierre Menu et Gilles Salitot (cultures). En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette.
CA de l'Aisne, 1 rue René Blondelle – 02007 Laon - CA de l'Oise, rue frère Gagne BP 40463 – 60021 Beauvais - CA de la Somme – 19 bis rue Alexandre Dumas – 80096 Amiens
Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur le site <http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/>
Coordination et renseignements : Gilles Salitot – Tél. 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@agri60.fr
Action réalisée avec l'appui financier du ministère en charge de l'agriculture – CAS DAR –Reproduction interdite N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80)
"Programmes, tarifs et conditions générales de nos stages de formation disponibles sur demande". OPE COS ENR 6 15 12 13